

€DIRECTION
DES FINANCES

TEL. 05.53.93.47.17

MAIL denadai@mairie-marmande.fr

Affaire suivie par Christine DE NADAI

Marmande le 18 Mars 2022

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2022, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2022 a été bâti sur les bases du **Rapport d'Orientation Budgétaire** présenté en Conseil Municipal le 28 Février 2022 et établi avec la volonté de mettre en œuvre le projet municipal tel que défini dans le **Rapport d'Orientations Politiques** adopté le 28 février 2022 :

- ✓ Maintenir :
 - un effort d'équipement visant à :
 - conserver le patrimoine en bon état
 - réduire les consommations des fluides tout en réduisant l'empreinte carbone des bâtiments
 - améliorer le bien-être des usages ainsi que les conditions de travail des agents
 - une qualité du service public communal
 - des équilibres financiers dans le plus strict respect des procédures
- ✓ Maîtriser les dépenses de fonctionnement, et notamment les dépenses de personnel
- ✓ Stabiliser l'endettement avec une capacité de désendettement inférieure à 11 ans

- ✓ Augmenter le taux d'épargne brute à plus de 10 %
- ✓ Ne pas alourdir la fiscalité
- ✓ Bénéficier au maximum des financements externes et notamment du plan de relance

Cette note est présentée avec la reprise des résultats de l'exercice 2021.

Budget Principal

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 26 369 421.16 € soit un budget en hausse par rapport à celui de 2021 (25 350 801.14 €) :

1-1 Recettes :

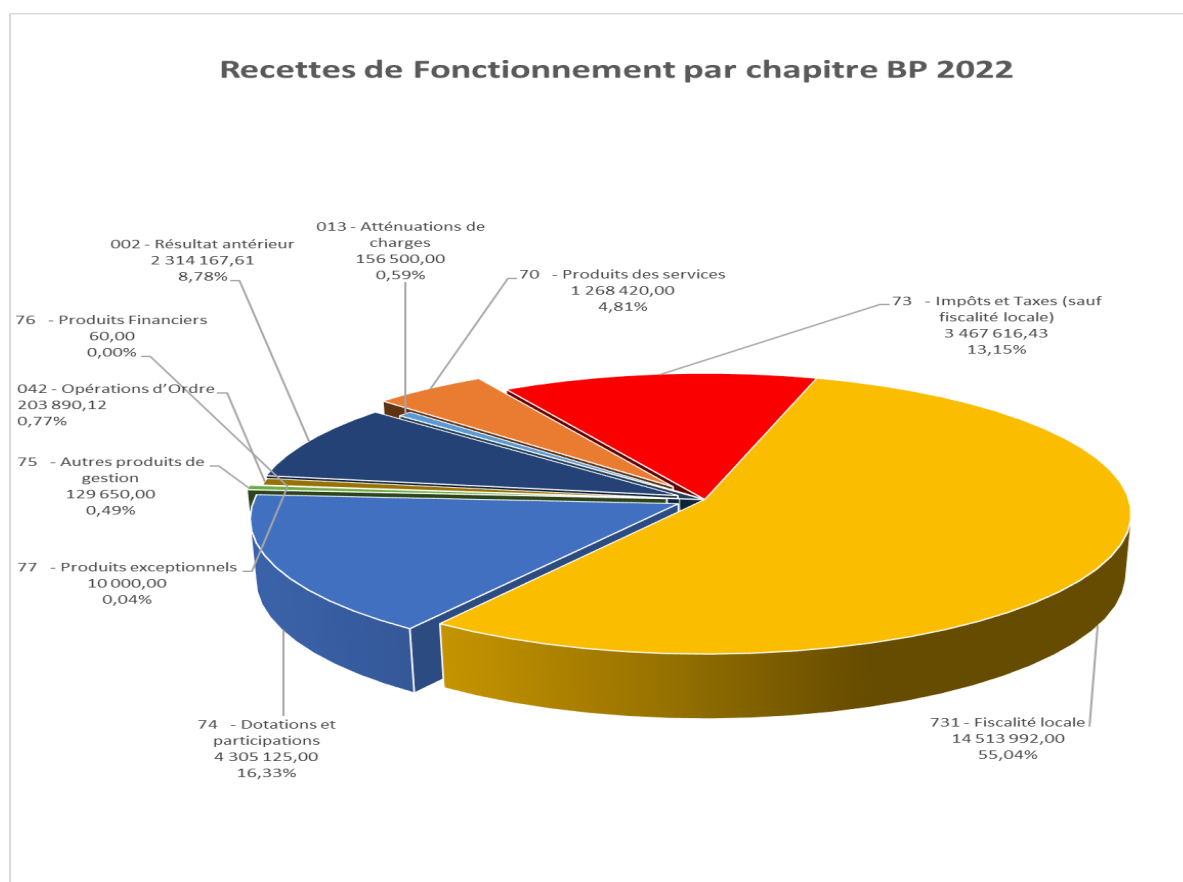
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 26 369 421.16 €.

Elles se répartissent comme suit :

- o Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements **des impôts et taxes** qui représentent 68.72 % des recettes réelles de la ville soit 17 981 608.43 €.
- o Le deuxième poste le plus important est celui concernant **les dotations et participations** pour un montant de 4 305 125.00 € (soit 16.45 % des recettes réelles de fonctionnement).
- o **Le produit des domaines et de gestion courante**, qui représente 5.34 % des recettes réelles de la ville, s'élève à 1 398 070.00 €.
- o Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, **le montant des travaux en régie** budgétés à hauteur de 200 000 € cette année, **les produits financiers** (60.00 €), ainsi que **les produits spécifiques** (mandats annulés sur exercices antérieurs pour 10 000 €).
- o Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de **l'excédent cumulé** reporté de l'exercice 2021 pour 2 314 167.61 €.

► **RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉES 2021 et 2022**

Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2022
013 - Atténuations de charges	157 000,00	013 - Atténuations de charges	156 500,00
70 - Produits des services	931 350,00	70 - Produits des services	1 268 420,00
73 - Impôts et Taxes	3 529 616,43	73 - Impôts et Taxes (sauf fiscalité locale)	3 467 616,43
731 - Fiscalité locale	13 962 553,00	731 - Fiscalité locale	14 513 992,00
74 - Dotations et participations	4 267 969,00	74 - Dotations et participations	4 305 125,00
75 - Autres produits de gestion	114 347,00	75 - Autres produits de gestion	129 650,00
76 - Produits Financiers	60,00	76 - Produits Financiers	60,00
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	77 - Produits exceptionnels	10 000,00
78 - Reprises su provisions		78 - Reprises su provisions	
042 - Opérations d'Ordre	203 638,27	042 - Opérations d'Ordre	203 890,12
002 - Résultat antérieur	2 174 267,44	002 - Résultat antérieur	2 314 167,61
TOTAL	25 350 801,14	TOTAL	26 369 421,16



Chapitre 013 : Il comprend notamment **les remboursements de rémunérations et charges sociales du personnel** suite à une prise en charge par la Sécurité Sociale (agents non titulaires) ou par l'assurance statutaire de la collectivité (agents titulaires).

Chapitre 70 : Il concerne **les produits des services du domaine et des ventes diverses**.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse, la restauration scolaire, par les remboursements effectués par VGA, par ELIOR (prestataire restauration scolaire) ainsi que par les clubs sportifs suite à la mise à disposition du personnel. Le montant des recettes prévues pour ces postes est de l'ordre de 981 000 € soit plus de 77% du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public pour 41 500 € ou encore les concessions dans les cimetières pour 25 000 euros.

Chapitre 73 : il contient trois recettes importantes :

- **L'attribution de compensation** versée par Val de Garonne Agglomération pour un montant de 3 245 616.43 €

- **Le fonds de péréquation de recettes fiscales communale et intercommunales** (FPIC) pour 220 000 €

- **La taxe sur les terrains constructibles** pour 2 000 €

Chapitre 731 : Ce chapitre, sur la fiscalité locale, comprend :

- **Le produit des contributions directes pour un montant de 13 168 392.00 €**

La loi de Finances 2021 a prévu une revalorisation des bases d'imposition de 3.4 % sur le foncier et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.
Les taux communaux ne sont pas modifiés en 2022.

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation avec une prévision de 650 000 €**

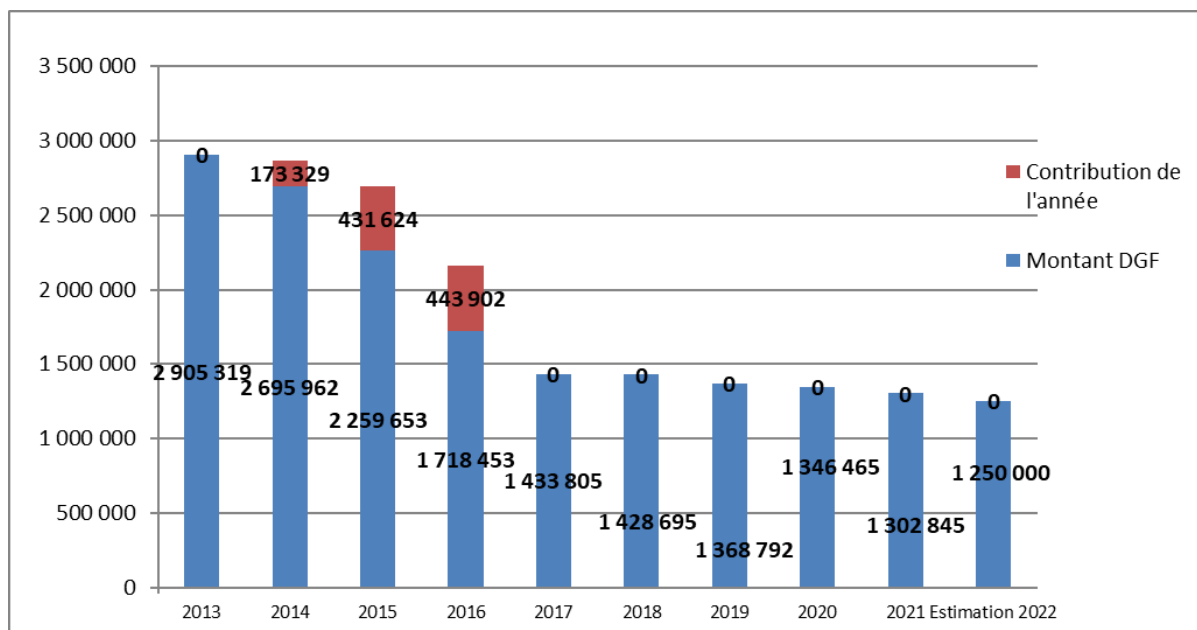
- **La taxe locale sur la publicité extérieure pour environ 220 000 €**

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité pour 420 000 €**

- **Les droits de place pour 55 600 €**

Chapitre 74 : Il comptabilise principalement **les dotations de l'Etat et des participations diverses** :

- La dotation forfaitaire
- La DSU et la DSR
- Les dotations de compensation au titre des exonérations fiscales
- Le FCTVA en fonctionnement



Il y a également **diverses participations de collectivités territoriales et autres organismes** et notamment :

- La CAF pour l'enfance et la jeunesse (plus de 400 000 €)
- L'Etat pour les rythmes scolaires (60 000 €)
- Le Conseil Départemental pour le conservatoire (50 000 €) et l'utilisation des gymnases (25 000 €)
- Les compensations de l'Etat concernant les exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières pour 1 112 815 €

Chapitre 75 : Il s'agit **des autres produits de gestion courante** comme :

- Le produit des locations des immeubles communaux (89 250 €)
- Les indemnités de sinistres (20 000 €)
- Les produits exceptionnels divers (20 300 €)

Chapitre 76 : il s'agit de **rémunérations de parts sociales** détenues par la collectivité.

Chapitre 77 : il comprend **les prévisions d'annulations de mandats sur exercices précédents** (10 000 €).

Chapitre 042 : il concerne **des opérations d'ordre budgétaire** :

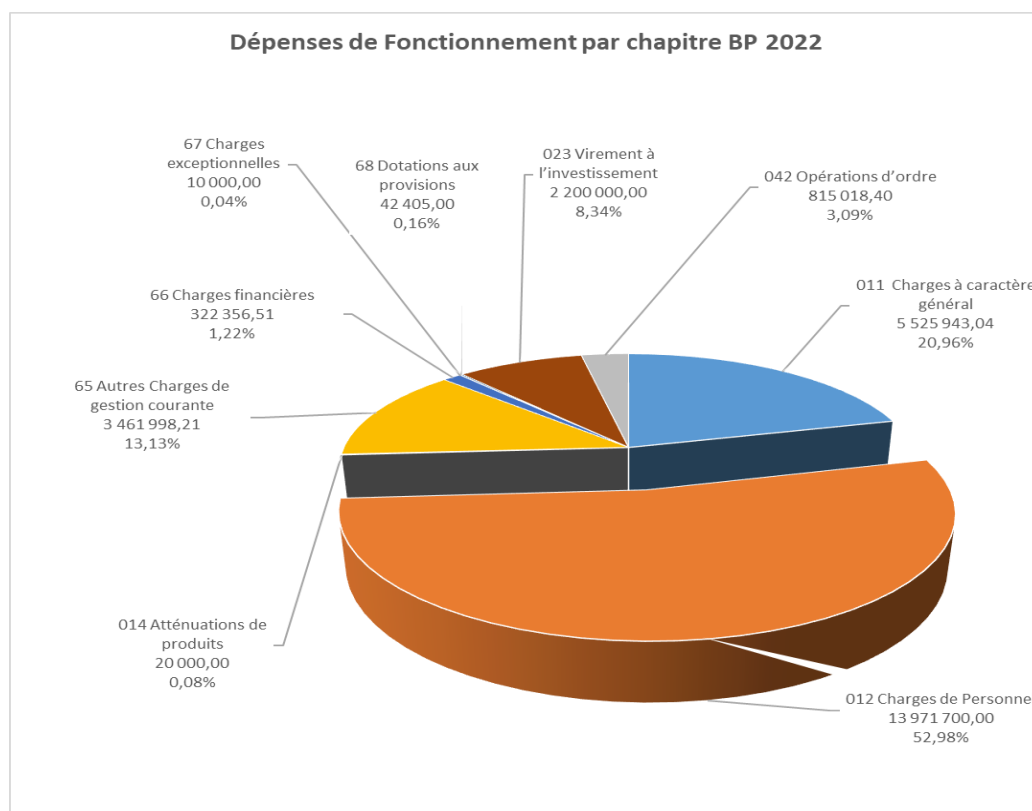
- La comptabilisation des travaux en régie pour 200 000 €
- La quote-part des subventions reçues et amortissables pour 3 890.12 €.

1-2 Dépenses :

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 26 369 421.16 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2022
011 Charges à caractère général	5 207 822,61	011 Charges à caractère général	5 525 943,04
012 Charges de Personnel	13 742 893,00	012 Charges de Personnel	13 971 700,00
014 Atténuations de produits	20 229,00	014 Atténuations de produits	20 000,00
65 Autres Charges de gestion	3 188 154,33	65 Autres Charges de gestion	3 461 998,21
66 Charges financières	372 667,18	66 Charges financières	322 356,51
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	67 Charges exceptionnelles	10 000,00
68 Dotations aux provisions	16 485,00	68 Dotations aux provisions	42 405,00
023 Virement à l'investissement	2 000 000,00	023 Virement à l'investissement	2 200 000,00
042 Opérations d'ordre	792 550,02	042 Opérations d'ordre	815 018,40
TOTAL	25 350 801,14	TOTAL	26 369 421,16



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : 5 525 943.04 €

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des

bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance...

Ces postes représentent près du quart des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 012 : Dépenses de personnel pour un montant de 13 971 700 €

Au-delà des rémunérations, d'autres postes de dépenses sont importants dans ce chapitre :

- L'assurance des risques statutaires (décès, invalidité et accidents du travail) à hauteur de 105 000 € environ
- Le versement au CNAS pour 85 000 euros
- La participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents (10 € par agent et par mois) ainsi que des conjoints et des enfants (5€ par personne et par mois)
- Le remboursement à VGA des animateurs CLAE pour 450 000 € environ
- Le remboursement à VGA des animateurs de l'OPAH RU pour 27 000 euros

Chapitre 014 : Atténuations de produits : 20 000 €

Il s'agit des dégrèvements accordés par délibération du Conseil Municipal :

- Dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs
- Dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 3 461 998.21 €

Ce chapitre concerne :

- **Le contingent du service incendie** : 34.07 euros par habitant soit 590 841 € pour 2022 (+0.80 % de la contribution par habitant)
- **Le versement des indemnités des élus** pour 243 500 €
- **Les subventions de fonctionnement aux associations** pour 998 750 euros
- **La subvention au CCAS** qui s'élève à 720 000 € en 2022
- **La subvention à la CFP** qui s'élève à 300 000 € en 2022

Dans ce chapitre, figurent également **les subventions d'équilibre prévisionnelles des budgets annexes** suivants :

Le parc de stationnement

BP 2011 : 222 725.25 €	Versé : 219 918.00 €
BP 2012 : 208 435.02 €	Versé : 199 901.00 €
BP 2013 : 202 099.40 €	Versé : 202 089.00 €
BP 2014 : 227 639.14 €	Versé : 227 529.00 €
BP 2015 : 211 507.17 €	Versé : 211 286.00 €
BP 2016 : 199 860.03 €	Versé : 190 030.00 €
BP 2017 : 195 150.00 €	Versé : 229 021.40 €
BP 2018 : 203 039.79 €	Versé : 203 039.79 €
BP 2019 : 140 000.00 €	Versé : 74 025.39 €
BP 2020 : 40 689.38 €	Versé : 67 276.83 €
BP 2021 : 53 287.20 €	Versé : 69 053.67 €

Prévisions BP 2022 : 65 678.46 €

La salle de spectacles du Comoedia

BP 2016 : 102 645.00 €	Versé : 102 645.00 €
BP 2017 : 169 356.83 €	Versé : 169 356.83 €
BP 2018 : 157 817.77 €	Versé : 157 817.77 €
BP 2019 : 178 265.00 €	Versé : 178 265.00 €
BP 2020 : 182 704.71 €	Versé : 182 704.71 €
BP 2021 : 63 394.83 €	Versé : 63 394.83 €

Prévisions BP 2022 : 323 121.68 €

CESAme

BP 2021 : 164 228.90 €	Versé : 164 228.90 €
------------------------	----------------------

Prévisions BP 2022 : 90 156.91 €

Ces subventions d'équilibre seront définitivement calculées en fin d'exercice 2022 afin de les ajuster aux besoins réels de financement de ces budgets annexes.

Ces ajustements comptables font l'objet d'une délibération spécifique, par budget annexe lors du dernier conseil municipal de l'année.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend, pour l'essentiel, le remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 322 356.51 €.

Chapitre 67 : Charges spécifiques :

Il s'agit de prévisions à hauteur de 10 000 € concernant d'éventuels titres à annuler sur exercices précédents

Chapitre 68 : Dotations aux provisions :

Il s'agit des dotations aux provisions semi-budgétaires rendues obligatoires par la mise en place de la nomenclature comptable M57 :

- dotations aux provisions pour risques et charges liés aux Comptes Epargne Temps pour 12 405.00 €
- dotations aux provisions pour risques et charges liés aux éventuels contentieux pour 5 000.00 €
- dotations aux provisions pour risques et charges liés à l'aide à la relance pour 25 000.00 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement et est prévue à hauteur de 2 200 000 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations (750 000 €) et des charges financières à répartir (65 018.40 €).

Ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement et contribuent à l'autofinancement de la section investissement.

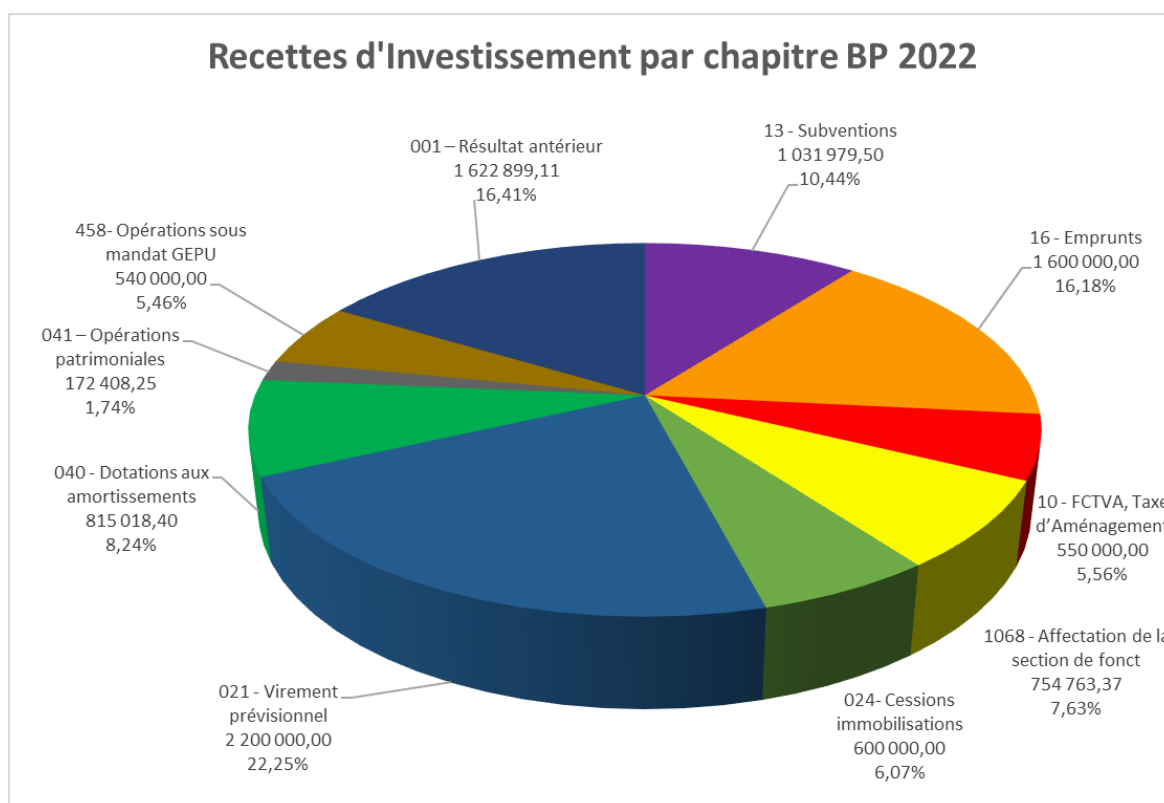
2) Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 10 597 469.07 €, y compris les restes à réaliser (709 400.44 € en recettes et 3 087 062.92 € en dépenses).

2-1 Recettes :

► RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 et 2022

Chapitre	BP 2021	BP 2022
13 - Subventions	605 000,00	1 031 979,50
16 - Emprunts	2 000 000,00	1 600 000,00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	600 000,00	550 000,00
1068 - Affectation de la section de fonct	376 805,04	754 763,37
165 - Dépôts et Cautionnements	1 000,00	1 000,00
21 – Immobilisations corporelles	2 428 627,80	0,00
23 – Régularisation CVCV		
45 – Opérations pour le compte de tiers		540 000,00
024 - Produits de cessions		600 000,00
021 - Virement prévisionnel	2 000 000,00	2 200 000,00
040 - Dotations aux amortissements	792 550,02	815 018,40
041 – Opérations patrimoniales	122 727,27	172 408,25
001 – Résultat antérieur	155 515,36	1 622 899,11
TOTAL	9 082 225,49	9 888 068,63



Les recettes sont constituées par :

- **Un emprunt** à hauteur de 1 600 000 €
- **Le remboursement du FCTVA** qui devrait être de l'ordre de 400 000 €
- **Des taxes d'urbanisme** pour environ 150 000 €
- **Les recettes d'amortissement** pour 750 000 €

- **Les subventions** inscrites au BP 2022 suivantes :

Amendes de police	150 000,00 €
PAE	10 000,00 €
Subv Socle Numérique Ecoles	57 248,50 €
Subv Drac Eglise Notre Dame	64 902,00 €
Subv Département Eglise Notre	24 338,00 €
Leader Clemenceau	25 000,00 €
Leader Espiet	20 000,00 €
DETR Cour Ecole Labrunie	40 350,00 €
DETR Ilot des Religieuses	38 000,00 €
DETR Espiet	156 000,00 €
DETR Clemenceau 2021	76 127,00 €
DETR Clemenceau 2022	126 234,00 €
DSIL Transition Ecologique	153 216,00 €
Agence de l'Eau Espiet	50 000,00 €

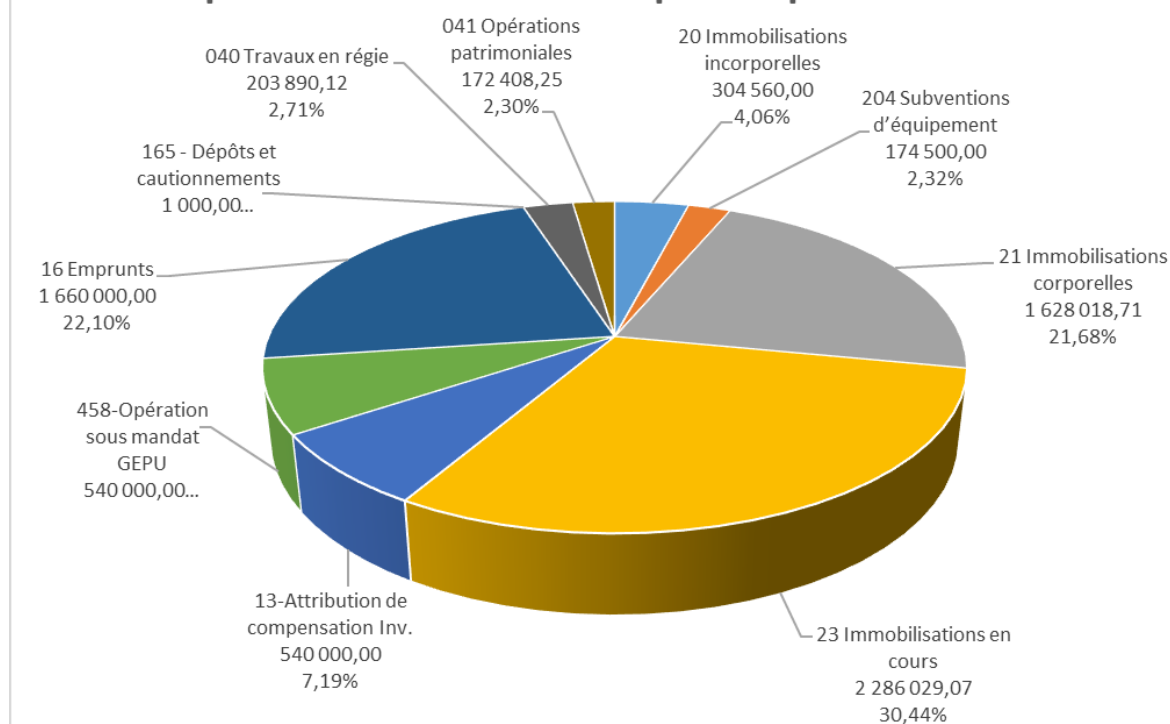
Est également inscrite la vente des bâtiments restants rue de l'Observance pour un montant de 600 000 euros.

2.2 Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉES 2021 et 2022

Chapitre	BP 2021	BP 2022
20 Immobilisations incorporelles	255 000.00	304 560.00
204 Subventions d'équipement	397 756.00	174 500.00
21 Immobilisations corporelles	1 467 800.00	1 628 018.71
23 Immobilisations en cours	2 057 355.75	2 286 029.07
13-Attribution de compensation Invest.		540 000.00
16 Emprunts	1 616 000.00	1 660 000.00
165 Dépôts et cautionnements	1 000.00	1 000.00
458 Opération sous mandat GEPU	0.00	540 000.00
040 Travaux en régie	203 638.27	203 890.12
041 Opérations patrimoniales	122 727.27	172 408.25
001 Résultat antérieur		
TOTAL	8 549 905.09	7 510 406.15

Dépenses d'Investissement par chapitre BP 2022



Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

► **La Culture :**

Travaux Bâtiments Culturels et cultuels :	309 000 €
Eglise Notre Dame :	33 720 €

► **Le Sport :**

Travaux Bâtiments Sportifs	470 000 €
----------------------------	-----------

► **L'Education :**

Travaux dans les Ecoles Maternelles	40 000 €
Travaux dans les Ecoles Élémentaires	40 000 €
Micro pieux Labrunie	185 000 €
Matériel informatique scolaire	50 000 €
Cour de l'école Labrunie	342 100 €

► **La tranquillité et la salubrité publiques :**

Vidéo protection	50 000 €
------------------	----------

► **La citoyenneté :**

Budget participatif 100 000 €

► **Le Cadre de Vie :**

Poursuite de l'OPAH	124 650 €
5ème tranche Accessibilité	100 000 €
Travaux Chemins Ruraux	45 000 €
Participation voirie nouvelle VGA	50 000 €
Défense Incendie	23 000 €
Participation aménagement caserne SDIS (1ère part)	79 143 €
Transition Ecologique	150 000 €
Ilot Espiet	485 463 €
Place Clémenceau	94 320 €

► **Divers :**

Logiciels informatiques	16 000 €
Matériel informatique	25 000 €
Mobilier	54 000 €
Eclairage Public, signalisation tricolore, TEPCV	120 600 €
Travaux Bâtiments divers	218 000 €
Travaux Economie d'Energie	65 000 €
Matériel de Transport	300 000 €

Les Budgets annexes

1) Budget annexe Parc de stationnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 139 761.57 € et celle d'investissement à 128 974.47 euros.

La subvention du budget principal de 65 678.46 € (53 287.20 € en 2021) doit permettre de financer le remboursement de l'échéance d'emprunt 2022 pour un montant de 21 366 euros ainsi qu'une partie des charges de personnel.

2) Budget annexe de Production d'Energie Renouvelable

2.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 578 989.86 €. Le résultat de fonctionnement antérieur reporté est de 319 943.86 €.

L'évolution de la production se présente comme suit :

2011	=	114 970.03 €
2012	=	193 350.29 €
2013	=	261 128.42 €
2014	=	255 620.29 €
2015	=	242 402.87 €
2016	=	254 964.27 €
2017	=	248 836.32 €
2018	=	250 851.78 €
2019	=	259 429.33 €
2020	=	247 014.16 €
2021	=	234 030.94 €

Estimation prévue au BP 2022 = 243 000.00 €

Pour rappel, la production annuelle attendue pour équilibrer le budget s'élève à 220 000€.

2.2 Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 153 579.47 € avec comme dépense principale le remboursement du capital de la dette (134 750.00 € en 2022), et comme recette principale les amortissements des immobilisations (138 852.00 € en 2022).

Une réflexion va être engagée rapidement afin de mettre en œuvre des projets structurants pour utiliser judicieusement les excédents dégagés.

3) Budget annexe de la Salle de Spectacles du Comoedia

La section de fonctionnement s'équilibre à 464 910.14 € et celle d'investissement à 15 428.57€.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 323 121.68 euros pour 2022 (164 228.90 € en 2021). Elle sera ajustée en fin d'exercice.

La subvention d'équilibre est en forte hausse car, conformément aux recommandations n°5 (« clarifier les obligations de service public qui reposent sur le budget annexe Comoedia ») et 6 (« rattacher l'ensemble des dépenses et recettes qui relèvent de l'activité de la salle de spectacle Comoedia au budget annexe ») de la Chambre Régionale des Comptes à l'issue de son audit mené en 2021, le budget annexe 2022 du Comoedia s'attachera à retranscrire une vision complète et sincère des coûts de cette activité. Cela passe

notamment par l'affectation des charges de personnel au budget annexe concernant les agents travaillant au Comoedia.

Par ailleurs, une révision de la politique tarifaire va être entreprise dans les prochains mois.

4) Budget annexe CESAmé

La section de fonctionnement s'équilibre à 183 551.49 € et celle d'investissement à 1 113 185.25 €.

Les crédits de la section d'investissement prévoient essentiellement :

- Le solde de l'étude de positionnement en cours de finalisation
- La suite de la mission de définition de l'ouvrage portée par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à la SEM47, mission préalable aux travaux de réhabilitation du bâtiment principal.
- Le lancement des études et du début des travaux du Campus des Formations

Une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 90 156.91 €.